



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Périgueux, le 28 août 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fermeture au public du Jardin du Thouin à Périgueux

En étroite concertation avec la maire de Périgueux, le préfet de la Dordogne a pris ce jour un arrêté interdisant au public l'accès au Jardin du Thouin de 20 h à 7 h du matin, à compter de ce jeudi 27 août 2020 jusqu'au dimanche 1^{er} novembre inclus.

En effet, les forces de sécurité (Police nationale et Police municipale) ont constaté depuis plusieurs semaines des attroupements réguliers de plus d'une centaine de personnes en soirée sur l'étendue de ce jardin public.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel fragile et marqué par une recrudescence de la circulation du virus doublée d'un relâchement du respect des mesures de distanciation sociale, ces rassemblements et attroupements spontanés de nombreuses personnes constituent des comportements de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion du virus COVID 19.

De plus, ces rassemblements de personnes la plupart du temps alcoolisées constituent de fortes nuisances pour les riverains et génèrent des interventions réitérées des services de police municipale et nationale en matière de sûreté, de sécurité et de salubrité publiques.

Il est bien entendu que ces restrictions d'accès au jardin du Thouin (de 20 h à 7 h) ne s'appliquent pas aux personnels assurant l'entretien de cet espace, et qui sont donc autorisés à y pénétrer pour le strict exercice de leur activité professionnelle.

